RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
46 - LOT

AR Prefecture
046-214600017-20260420-2026_41-DE
Reçu le 30/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	12
• votants	15
• absents	3
• exclus	

De la commune d'Albas

DELIBERATION N° 2026-41

Séance du 20 avril 2026 à 18 heures 00

Date de convocation :
10 avril 2026

Date d'affichage :
10 avril 2026

Objet

Désignation d'un référent "Moustique Tigre"

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Laura HESLENFELD, Marie-France QUEBRIAC, Melha MAMMERI, Catherine PREVOT, Pauline ROBEDAT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Jérôme COUTURE, Marc DECOUDIN, Didier GUYOT.

Représentés :

Daniel ROUDIEREa donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX
Lionel CURT a donné pouvoir Pauline ROBEDAT
Dominique FLERON a donné pouvoir à Catherine PREVOT

Secrétaire de séance :

Mme PREVOT Catherine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un référent « Moustique tigre ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Madame Mie BEAUVILLAIN en qualité de référente de la commune pour la lutte contre le moustique tigre.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Cahors le .

Publié ou notifié le .

AR Prefecture

046-214600017-20260420-2026_41-DE
Reçu le 30/04/2026

Fait , le 30 avril 2026

Le Maire